

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Minerve (Hérault)

Séance du **03 avril 2026** à 18h00

Lieu : Mairie de Minerve

1. Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt six, le 03 avril, à 18 heure,
le conseil municipal de la commune de Minerve, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence du maire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marie VALLÉE en qualité de secrétaire de séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

Demande d'ajout d'une délibération concernant la demande de subvention DESC, tempête Nils.

4. Demande de subvention DESC

Le dépôt d'une demande de subvention DESC, suite aux dégâts communaux causés par la tempête Nils, est proposée au Conseil et approuvée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le procès-verbal à l'unanimité

6. Composition des commissions

Commission	Titulaire(s)	suppléant(s)
Pays HLV	Henri Rognon	
OGS	Marie Vallée	
Garde Champêtre	Thomas Cabrol	
Parc Naturel Régional	Martine Rousseaux	
Communes forestières	Thomas Cabrol	
SIVU l'Oustal de la Cesse	Henri Rognon	
SIEA	Martine Rousseaux	Thomas Cabrol
Hérault Énergie	Michèle Villalonga	
ComCom	Henri Rognon	Marie Vallée
SIVU Pompiers	Michèle Villalonga	
Correspondant Défense	Michèle Villalonga	

7. Demande de rapport d'analyse financière à la DGFiP

Le conseil municipal décide de solliciter le comptable public pour réaliser une analyse financière rétrospective et prospective de la commune.

Délibération : 6 pour, 1 abstention

8. Autorisation de poursuite au comptable public

En 2026, l'article R1617-24 du CGCT supprime la notion « d'autorisation préalable de poursuites donnée par l'ordonnateur au comptable », cette évolution réglementaire autorise par principe le comptable public à mettre en œuvre les mesures d'exécution forcée nécessaires au recouvrement des créances locales. En conséquence, la mairie n'a plus à formaliser une autorisation générale de poursuites au profit du comptable public.

Le Conseil municipal doit choisir s'il autorise le comptable public à poursuivre.

Délibération : Pour à l'unanimité.

9. Désignation du conseiller municipal chargé des animations musicales d'été

Après délibération, le Conseil municipal désigne Michèle Villalonga pour prendre en charge l'organisation et la gestion des animations de cet été 2026.

10. Points d'information

- Le camion communal, immobilisé depuis la tempête Nils, a été rapatrié à Minerve après l'expertise du 31 mars liée à un vice de fonctionnement. Notre avocat, s'appuyant sur le rapport de l'expert, plaidera l'absence d'information lors de l'acquisition.
- Le musée sera ouvert à partir du 4 avril aux heures d'ouverture de l'Office de tourisme.
- L'église sera désormais ouverte tous les jours de l'année, 4 heures par jour.
- Le théâtre de verdure, les travaux se poursuivent malgré de nouvelles découvertes liées au terrassement. Des solutions sont envisagées pour permettre l'avancement du chantier sans prendre de retard sur le calendrier établi.
- Le parking de l'aire du Bouys a été mis en service le 1^{er} avril. Le régisseur en charge de la maintenance est Jean-Claude Lemaître.

11. Date du prochain Conseil

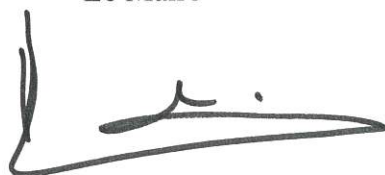
Le 05 mai 2026, à 18h, à la bibliothèque de la mairie.

12. Clôture de la séance

Après avoir répondu à diverses questions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

13. Signatures

Le Maire



Le secrétaire de séance

